Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 089-218903458-20260402-2026_056-DE

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

VILLE DE SAINT-FLORENTIN

N° 2026_056

Membres en exercice : 27

Conseillers présents à la séance : 25 + 1 pouvoir

Date de publication : 03/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 AVRIL 2026

Le **2 avril 2026** à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 mars 2026 dans les formes et délais prévus au Code Général des Collectivités Territoriales**.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Yves DELOT, Daniel MAILLARD, Michelle DAM , El Kabir CHARTI, Christine ROY, Eddy BERTHIER, Roselyne ETIENNE, Frédéric CEBRUNSKA, Béatrice WILLEMS, Anne-Marie GRUET, Françoise GAU, Chantal SEUVRE, Johannès DAM, Mireille DELOT, Yvon BELLEMANIERE, Philippe TIRARD, Alain MOUTURAT, Laure GUERCI, Gorette CEBRUNSKA, Bouchaïb CHIDMI, Christian GIBIER, Christophe LECOMPTE, Emilie GROETZINGER, Mathieu BAUDRILLARD, Rodin TAMBURINI
ÉTAIT REPRÉSENTÉE : Sophie GRUNY
ÉTAIT ABSENTE : Laurence BROSSET

Mme ROY et M. CEBRUNSKA ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :
Convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique ENEDIS – route de Champlandry

Visas :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et L.2241-1 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L.2122-4 ;

Vu la demande de déclaration préalable n°0893452600014 déposée le 06 mars 2026 par ENEDIS ;

Vu le projet de convention annexé ;

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 089-218903458-20260402-2026_056-DE

Exposé des motifs

En tant que gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, la société *ENEDIS* est légalement investie de la mission de service public de distribution d'électricité.

À ce titre, le développement, la construction, l'entretien et l'exploitation d'ouvrages, parmi lesquels figurent les postes de distribution d'électricité, sont nécessaires.

Dans le cas présent, la société *ENEDIS* sollicite la commune de Saint-Florentin afin d'implanter un poste de distribution publique sur la parcelle située route de Champlandry.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente proposition.

Contenu de la proposition

Considérant que la présente convention vise à encadrer les conditions d'occupation et d'accès pour l'implantation d'un poste de distribution publique ;

Considérant que l'autorisation du Conseil Municipal est nécessaire pour la signature de cette convention de mise à disposition ;

Considérant qu'en conséquence, le projet de convention de mise à disposition évoqué supra doit être soumis au Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition jointe à la présente proposition, au profit d'*ENEDIS*, pour l'implantation d'un poste de transformation publique.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout autre acte nécessaire à l'exécution de cette opération.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

A SAINT-FLORENTIN, le 3 avril 2026
Le Maire, Yves DELOT,